



FONDATION VIC

DOSSIER DE PRÉSENTATION
2018



Table des matières

La SRPE	3
Histoire et Mission.....	3
VIC.....	4
Situation des jeunes majeurs issus des dispositifs de L'aide à la jeunesse en Belgique	4
Vision et Mission de la Société Royale Protectrice de l'Enfance	5
Naissance de VIC	5
Objectif de VIC.....	6
LA SITUATION DES JEUNES MAJEURS EN BELGIQUE FRANCOPHONE	6
La majorité et les ruptures	6
Organigramme de la SRPE.....	7
Administrateurs de VIC.....	8
L'équipe de Vic	8



SRPE

Société Royale de la protection de l'Enfance

Histoire de la SRPE

Pionnière de l'aide à la jeunesse, la Société Royale Protectrice de l'Enfance veille depuis 1892 à la protection des mineurs en danger. Avant que ne soit créée la première loi sur l'aide à la jeunesse en 1912, la SRPE offrait déjà un soutien matériel et affectif à de nombreux enfants en détresse.

L'asbl a depuis lors vu s'ouvrir quatre maisons d'hébergement d'enfants dans lesquelles sont accueillis et soutenus plus d'une centaine de mineurs chaque année.

Agréés par la Communauté Française, ces services accueillent des jeunes confiés par les conseillers de l'Aide à la Jeunesse, par les directeurs des Services de Protection Judiciaire et par les tribunaux de la Jeunesse.

Ces quatre associations sont missionnées de l'éducation et de l'hébergement de jeunes au sein de leurs établissements, ainsi que d'actions pédagogiques et de prévention.

La SRPE soutient directement l'accueil de ces enfants par la prise en charge de la gestion et de l'administration des pensionnats et met à leur disposition les bâtiments nécessaires à cet accueil. Se voyant ainsi déchargées des tâches de gestion administrative, comptable, et du personnel, les différentes maisons

sur leur mission première : le soutien aux enfants en difficulté, à travers une gestion purement opérationnelle et le déploiement d'un cadre pédagogique et humain au service des enfants démunis.

Depuis 125 ans, la SRPE se décline donc en tant que secrétariat sociale en adjoint direction-administration, et dépeint ici un mode de fonctionnement productif ; une centralisation des compétences de gestion, administratives et comptables qui permet, sans fonds supplémentaires, d'augmenter la qualité pédagogique des maisons qui en dépendent.

Récemment, la Société Royale Protectrice de soutien à la prise en charge de jeunes majeurs issus du pensionnat Jules Lejeune à Wezembeek-Opem dans le cadre du projet « Envole-toi », en mettant à leur disposition de nouveaux logements à loyers réduits. La SRPE se veut à nouveau pionnière dans une aide apportée aux jeunes en difficulté, pour qui le passage à la majorité s'effectue parfois dans des conditions difficiles



VIC

Situation des jeunes majeurs issus des dispositifs de L'aide à la jeunesse en Belgique

Chaque année plus de 40.000 enfants sont pris en charge par le secteur de l'Aide à la Jeunesse au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La grande majorité d'entre eux sont confrontés à une situation de difficulté ou de danger (pauvreté, précarité, négligences graves, abus ou maltraitance) et se retrouvent hébergés hors du milieu familial. Différents types de prises en charge sont alors déployées pour l'enfant ; au sein d'une famille d'accueil ou en centre d'hébergement, et ce pour des périodes allant de quelques jours à de nombreuses années.

Les aides allouées aux centres d'hébergement prenant fin aux 18 ans du jeune, ces jeunes fragilisés se voient cependant dans l'obligation de quitter leur structure d'accueil une fois leur majorité atteinte et se retrouvent bien trop souvent livrés à eux-mêmes. Inscription à une formation, recherche d'un logement, gestion des ressources financières sont souvent des domaines face auxquels les jeunes se retrouvent dépourvus lorsque ceux-ci se voient dans l'obligation de quitter leur foyer d'accueil. Des années de travail et de soutien à ces enfants peuvent ainsi se retrouver balayées lorsque l'enfant devenu adulte se retrouve contraint de quitter son centre d'accueil. Et bien que certains jeunes puissent néanmoins émettre le souhait de jouir d'une plus grande indépendance, ceux-ci sont souvent rattrapés par la solitude.

Malgré quelques initiatives éparses ayant été mises en place en Belgique pour venir en aide à ces jeunes de 18 ans et plus, la situation actuelle manque désespérément de moyens mis à leur disposition. Alors même que l'autonomie des jeunes au sein de la population est de plus en plus tardive, la situation de ces nouveaux adultes se trouve actuellement caractérisée par un certain vide juridique. En effet l'aide se limite très souvent à un revenu du CPAS sans aucune structure adaptée à leurs besoins. En conséquence, l'autonomie du jeune est souvent réduite à l'acquisition d'une indépendance matérielle et financière, négligeant une dimension sociale et affective indispensable à son émancipation.



Vision et Mission de la Société Royale Protectrice de l'Enfance & VIC

Créée en 1892 pour venir en aide aux « enfants martyrs », la Société Royale Protectrice de l'Enfance (SRPE) s'était alors impliquée dans la reconnaissance des droits de ces mineurs d'âge dépourvus de toute structure. Une première loi sur la protection de l'enfance avait vu le jour près de 20 ans plus tard.

Aujourd'hui, la SRPE fait le vœu de poursuivre son aide et de l'étendre à ces enfants nouvellement majeurs qui se trouvent privés une nouvelle fois de soutien familial et institutionnel. En initiant ce projet, la SRPE émet la vision qu'un jeune majeur, quel que soit le milieu familial dont il est issu, puisse entrer dans l'âge adulte avec confiance et sérénité.

Naissance de Vic

125 ans après sa création, la SRPE se met donc au défi d'offrir à ces jeunes majeurs un soutien matériel et psychologique à travers la création de Vic, personnage créé pour leur venir en aide. La mission de Vic est la création d'une entité active qui permette de centraliser et de coordonner l'aide aux jeunes majeurs issus de l'aide sociale, et de leur offrir un réseau social qui leur fait trop souvent défaut.

En travaillant main dans la main avec de nombreux centres d'accueil et forte du soutien d'asbl issues du secteur de l'aide à la jeunesse, Vic veut mettre en place un accès privilégié à la formation et à l'emploi pour ces jeunes majeurs en créant autour d'eux un soutien psychologique, et une aide à la gestion des ressources. Conseils, formation, stages et emplois sont autant de domaines à travers lesquels Vic accompagnera les jeunes majeurs vers l'autonomie.

Aussi en donnant naissance à Vic, la SRPE entend apporter un soutien adapté aux jeunes majeurs qui allègera le travail de ses pensionnats dans un premier temps, et viendra ensuite en aide à toutes les maisons d'enfants qui le souhaiteraient.

Vic se positionne donc comme un acteur clef de l'émancipation des jeunes issus de l'aide sociale, mettant en place une structure adaptée aux besoins identifiés par de nombreux acteurs du secteur. La pertinence de ce projet s'inscrit dans un contexte de reconnaissance des difficultés de ces jeunes majeurs, et dans la nécessité d'organiser un réseau afin que ceux-ci puissent, à terme, se passer définitivement des structures d'aides sociales. Bien qu'assortis d'hypothétiques subsides publics, force est cependant de constater qu'un tel projet ne verra le jour sans l'aide précieuse des entreprises privées ainsi que des services clubs qui aident la SRPE depuis des décennies.



Objectifs de Vic

L'objectif principal de la création de l'entité Vic est l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes, afin de leur permettre de construire un projet de vie et de sortir d'un dispositif ciblé pour regagner le droit commun. En créant une structure d'aide aux 18+ et en privilégiant une collaboration étroite avec les membres du secteur associatif ainsi que les entreprises, la SRPE souligne la nécessité pour le jeune de se sentir soutenu au sein d'un collectif. Une aide éducative et de formation, un travail et la garantie de continuité dans l'obtention d'un logement seront apportés par Vic lors du passage à la majorité de ces jeunes.

- Effectuer un état des lieux de la situation existante et ouvrir des pistes quant à l'amélioration de l'aide aux 18+ et à l'acquisition de leur autonomie, de la recherche d'une structure de logement appropriée à l'accès à l'éducation et à la formation
- Entourer ces jeunes d'un réseau professionnel et affectif en mettant en place un dispositif de mentoring de la part de bénévoles issus de différents milieux.
- Offrir à ces jeunes des stages, des formations en entreprises et des contrats à durée indéterminée, ouvrant la porte à un réseau socioprofessionnel autour de nombreuses entreprises présentes sur le sol belge permettra d'offrir à des jeunes socialement isolés la chance de bénéficier d'un emploi après leurs 18 ans.

LA SITUATION DES JEUNES MAJEURS EN BELGIQUE FRANCOPHONE

La majorité et les ruptures

En reconnaissant que la majorité n'est pas assortie d'une maturité sans équivoque, la SRPE souhaite matérialiser un débat de société qui anime les différents gouvernements et le monde associatif ces dernières années. Depuis l'abaissement de la majorité à 18 ans, d'aucuns se penchent sur le constat que les jeunes adultes manquent des ressources nécessaires pour entrer dans la vie indépendante.

En effet, comme le font remarquer un certain nombre d'acteurs de la protection de l'enfance, « la fiction juridique du mineur qui devient majeur au jour de son dix-huitième anniversaire ne correspond pas à la réalité : le passage à la majorité n'entraîne pas une métamorphose du jour au lendemain. [...] Le statut de majeur n'entraîne pas l'état de maturité » (Observatoire National de l'Enfance en Danger, France, 2015).

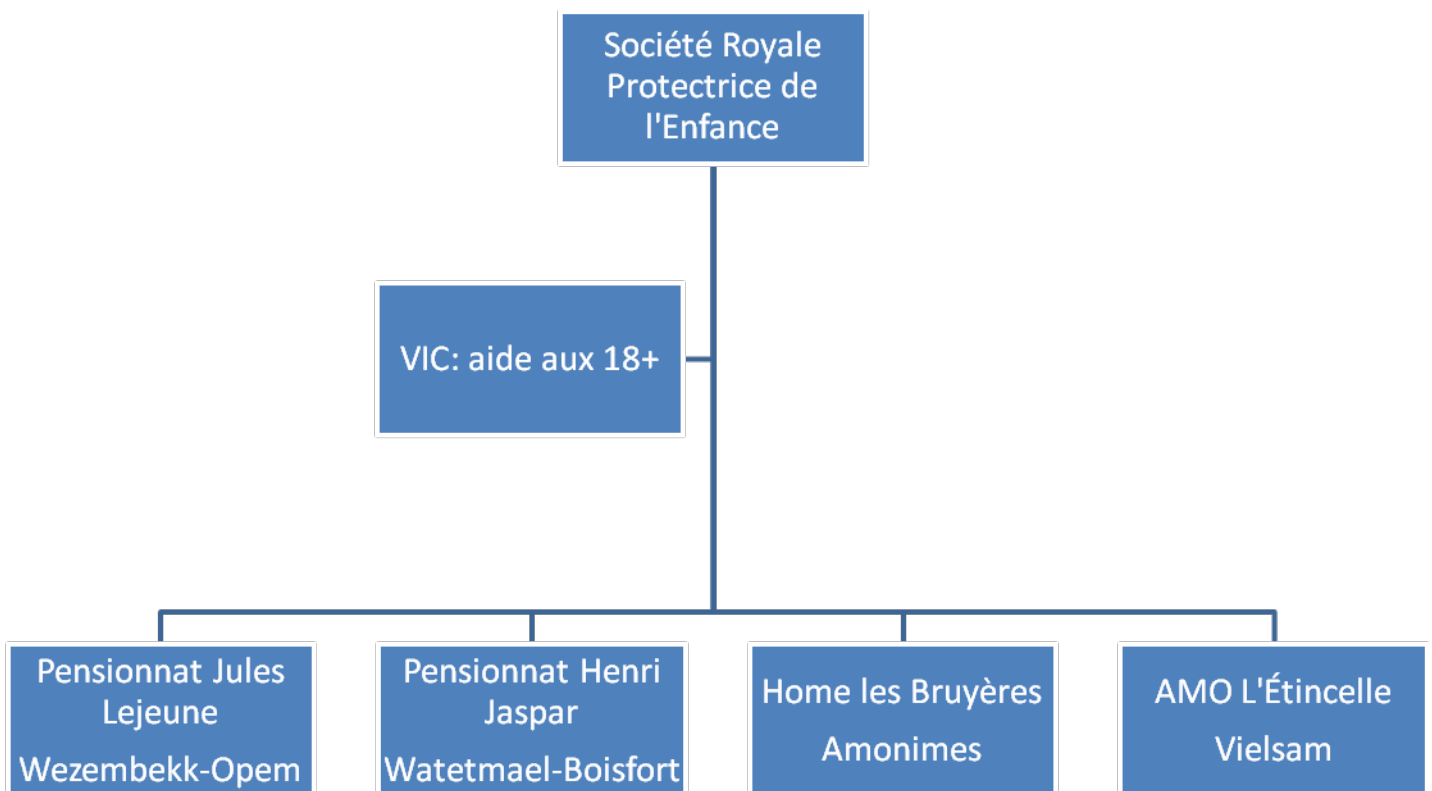
Ceci s'avère d'autant plus éloquent pour les enfants issus de l'aide à la jeunesse qui représentent un public déjà fragilisé et se retrouvent trop souvent dans des situations de grande précarité une fois leur foyer d'accueil quitté. De plus, diverses études sur les personnes sans-abris soulignent comme cause principale de pauvreté un « mauvais départ » de ces



personnes, la vie des sans-abris étant caractérisée par une répétition de ruptures, de l'enfance à l'âge adulte.

Des situations familiales parfois compliquées, du rejet et des abandons, une vie en institution, des difficultés de logement et parfois des expériences d'expulsions mènent à une vie sans perspective d'avenir. Les situations vécues par les personnes sans abri sont souvent reproduites de génération en génération. (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2010).

Organigramme de la SRPE





Administrateurs de la SRPE

Monsieur Réginald d'Hoop de Synghem, Président, Administrateur Délégué
Egalement administrateur du CA du pensionnat Henri-Jaspar, du pensionnat Jules- Lejeune et du Home les Bruyères, juge consulaire au Tribunal de Commerce Francophone de Bruxelles

Monsieur Jean-Marie Crèvecoeur, Administrateur
Chef du service dentaire de la Gendarmerie. Membre fondateur et premier président de l'UPFOF (Union Professionnelle Francophone d'Odontologie Forensic)

Monsieur Jacques Pieters, Administrateur
Avocat, partner chez LGD-law, auteur de nombreuses publications dans le domaine de la fiscalité

Monsieur Eric Dujacquier, Administrateur
Directeur Wallonie FVB-FFC Constructiv Fonds de formation professionnelle de la Construction

L'équipe de VIC

Réginald d'Hoop: Directeur

Kathleen van der Borgh: Coordinatrice, communication & partenariats